RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

GROUPE PARTOUCHE

Exercice clos le 31 Octobre 2019

Numéro d'affaire : 19-V225-03

Compta Durable®
Une marque de Accounting Lab
SARL d'expertise comptable, inscrite à l'ordre des experts-comptables
De la région Paris / Ile de France
14 boulevard de Douaumont 75017 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3 - 1552 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport de vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 Octobre 2019, présentées dans le rapport de gestion (ci – après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

Il appartient à la Société d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément à l'ensemble des protocoles de reporting social, environnemental et sociétal utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et par le code de déontologie de la profession, inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITE DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNE OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'Organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre le 28 Novembre et le 08 Janvier 2020 pour une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous nous sommes entretenus avec 9 personnes de la direction et 9 personnes opérationnelles soit un total de 17 entretiens.

ATTESTATION DE CONFORMITE DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

Nature et étendue des travaux :

Pour délivrer l'avis de conformité, il convient de vérifier que la déclaration comporte les éléments suivants :

- Un modèle d'affaire ;
- Une description des principaux risques liés à l'activité de la société et le cas échéant, à ses relations d'affaires, produits ou services ;
- Une description des politiques et le cas échéant, des procédures de diligences raisonnables appliquées pour prévenir / atténuer la survenance des risques identifiés
- Les résultats de ces politiques et des indicateurs clés de performance.

Conclusion :

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra – financière.

Observations :

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les procédures de collecte et de consolidation des données ne sont toujours pas standardisées dans toutes les filiales.

AVIS MOTIVE SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS RSE PUBLIEES DANS LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

Nature et étendue des travaux :

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation / collecte des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- De vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés[1] en fonction de leur chiffre d'affaires, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives[2].

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion :

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère**.**

Observations :

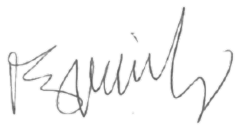
Sans remettre en cause, la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

Le test de détail que nous avons effectué sur l'indicateur *Tonnage des déchets de bureau* (papiers, bouteilles en plastique, gobelets en plastique, canettes en métal, cartouches, piles) n'a pu être totalement validé. En effet, dans certaines filiales, l'information n'était pas disponible en raison notamment d'un manque de suivi par le prestataire de recyclage des déchets.

Fait à Paris le, 31/01/2020

Hervé Gbego,
Responsable Technique
Expert-comptable

Visa :



1 Les filiales sélectionnées pour les tests de détails sont : Le Havre, Dieppe, Ostende, Saint-Amand des Eaux, Aix en Provence (Casino et Hôtel Aquabella), Nice, Saint-Juan-Les-Pins et Cannes

2 Les indicateurs sélectionnés pour les tests de détails sont : Formations (nombre d'heures et de collaborateurs formés) , nombre de déclarations accidents de travail, maladies professionnelles et accords sociaux signés, répartition Femmes/Hommes, mise en place d'un code de conduite, adhésion à un organisme de prévention de l'addiction, nombre de contrôles alimentaires par un organisme extérieur, existence d'un prestataire de déchets pour valorisation des déchets, quantité de certains déchets recyclés et consommation d'électricité